

Maître d'Ouvrage : Commune de Noyal-sur-Vilaine

*Requalification de la station d'épuration de  
Noyal-Sur-Vilaine*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la  
réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale

Annexes 2 à 10 au formulaire cerfa n°14734\*03

**Annexe 2 : Plans de situation**

**Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation**

**Annexe 4 : Plan du projet**

**Annexe 5 : Plan des abords du projet**

**Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000**

**Annexe 7 : Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine**

**Annexe 8 : Synoptique de la future station d'épuration de Noyal-Sur-Vilaine**

**Annexe 9 : Niveaux de rejet prévus pour la future station d'épuration de Noyal-Sur-Vilaine**

**Annexe 10 : Résultats des prélèvements réalisés sur le milieu récepteur (la Vilaine)**

Annexe 2 : Plans de situation

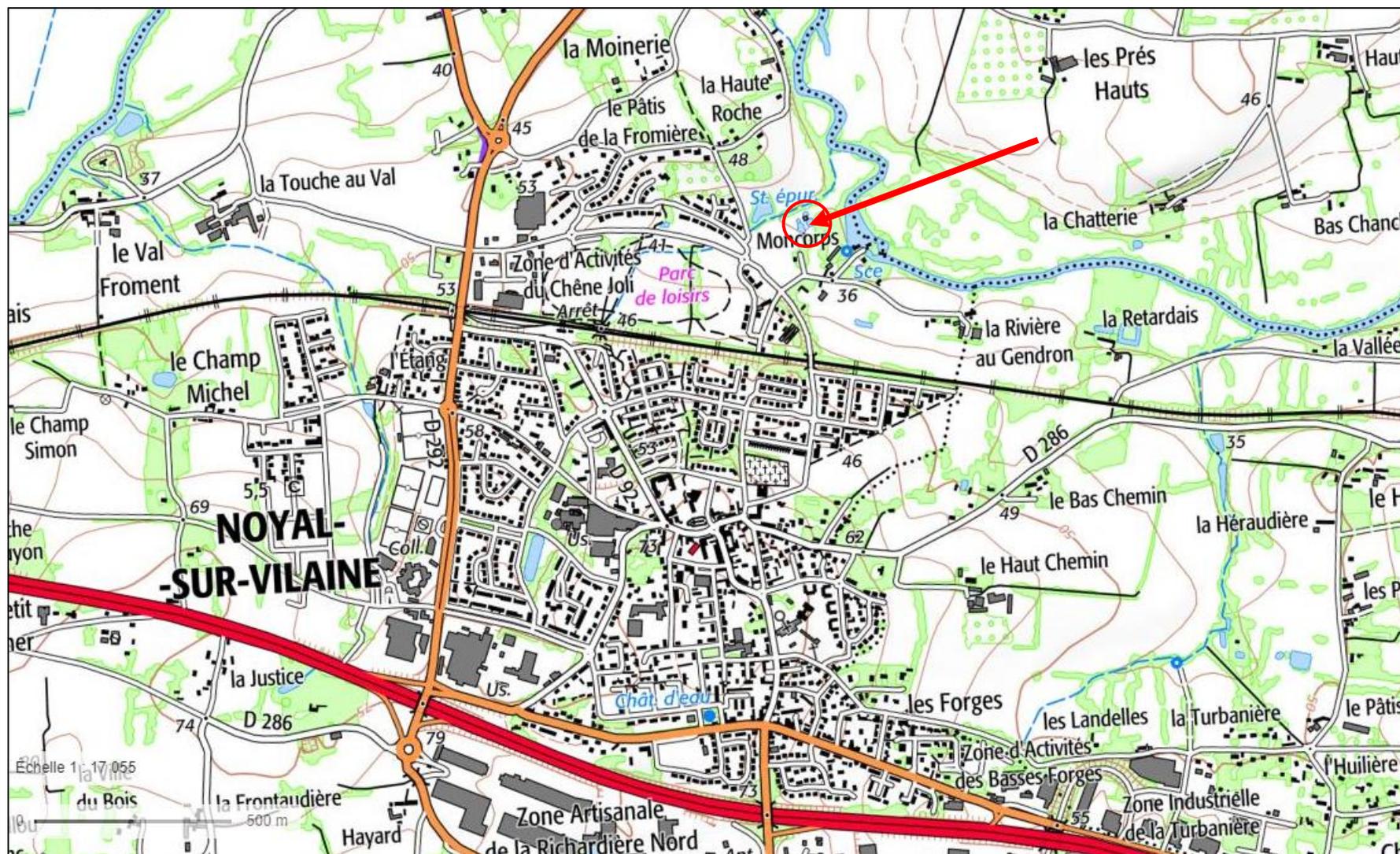
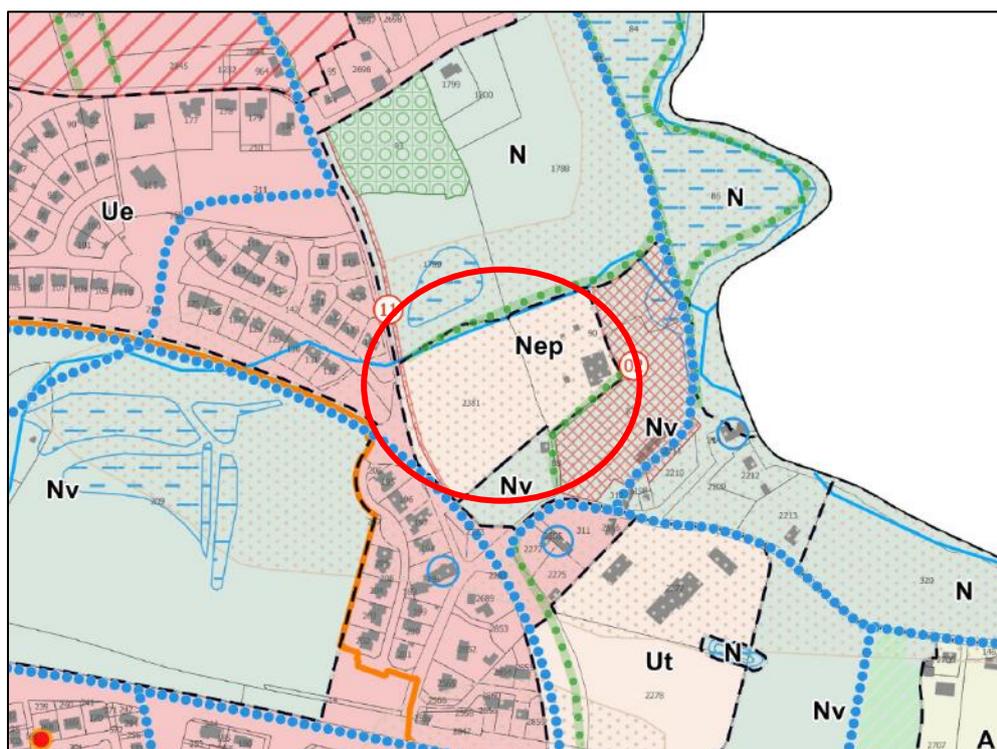


Figure 1 - Localisation du projet - source IGN



Figure 2 - Localisation du projet sur une vue aérienne



-  Nep : espaces réservés aux équipements collectifs
-  Risque faible de retrait-gonflement des argiles
-  Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
-  Nv : consacré aux espaces de nature en ville et aux espaces naturels de loisirs
-  Zones humides à protéger au titre des articles L151-23 du Code de l'Urbanisme

Figure 3 - Extrait du plan de zonage du PLU - Site de la station d'épuration

Le PLU de la ville de Noyal-Sur-Vilaine classe la parcelle de la station d'épuration existante n°90 et la parcelle n°2381 d'extension en zone « Nep », réservée aux équipements collectifs. La construction d'une station d'épuration dans cette zone est autorisée.

### Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Dates des prises de vue :

- photographies 1 à 10 : 30 Novembre 2018
- photographies 11 à 14 : 19 avril 2019

Localisation cartographique des prises de vue :

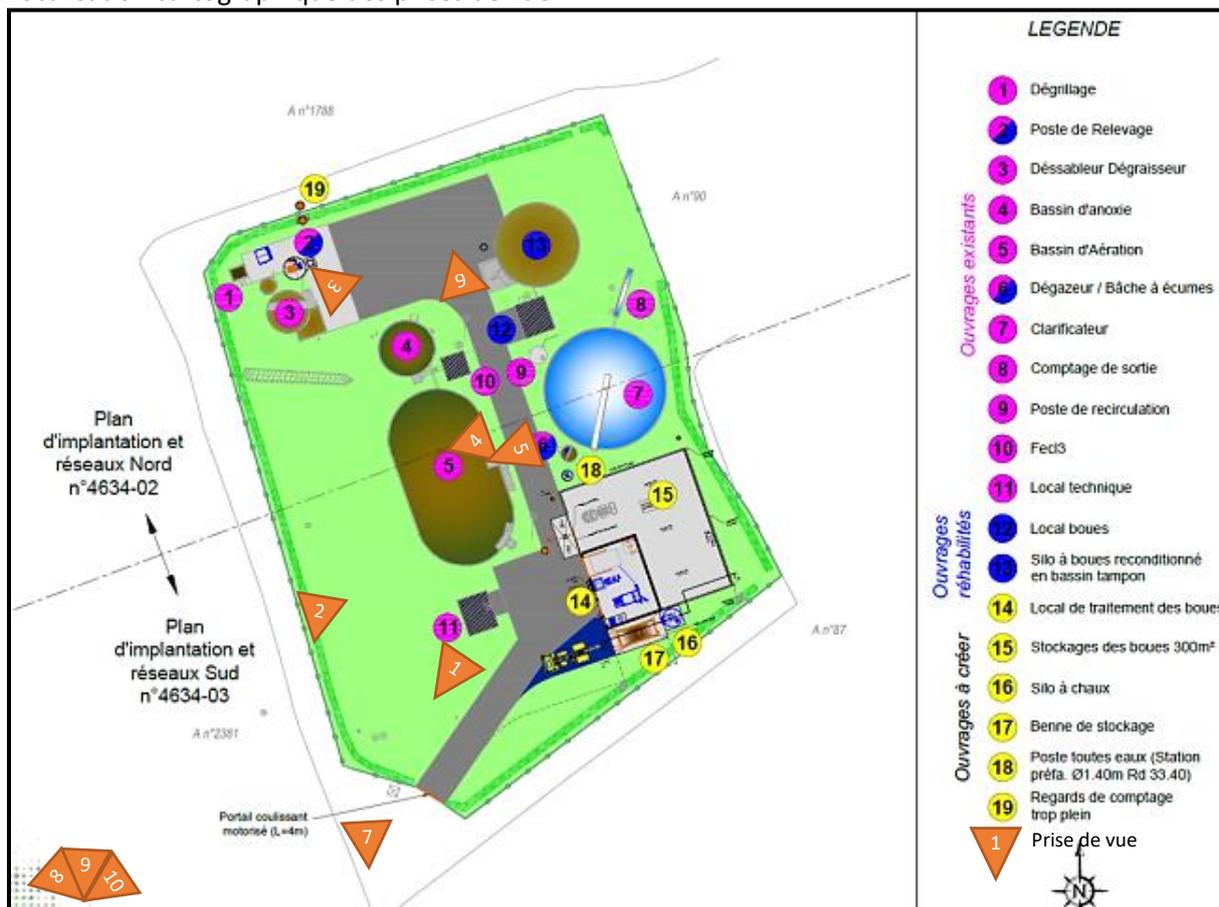


Figure 4 - Localisation des prises de vue

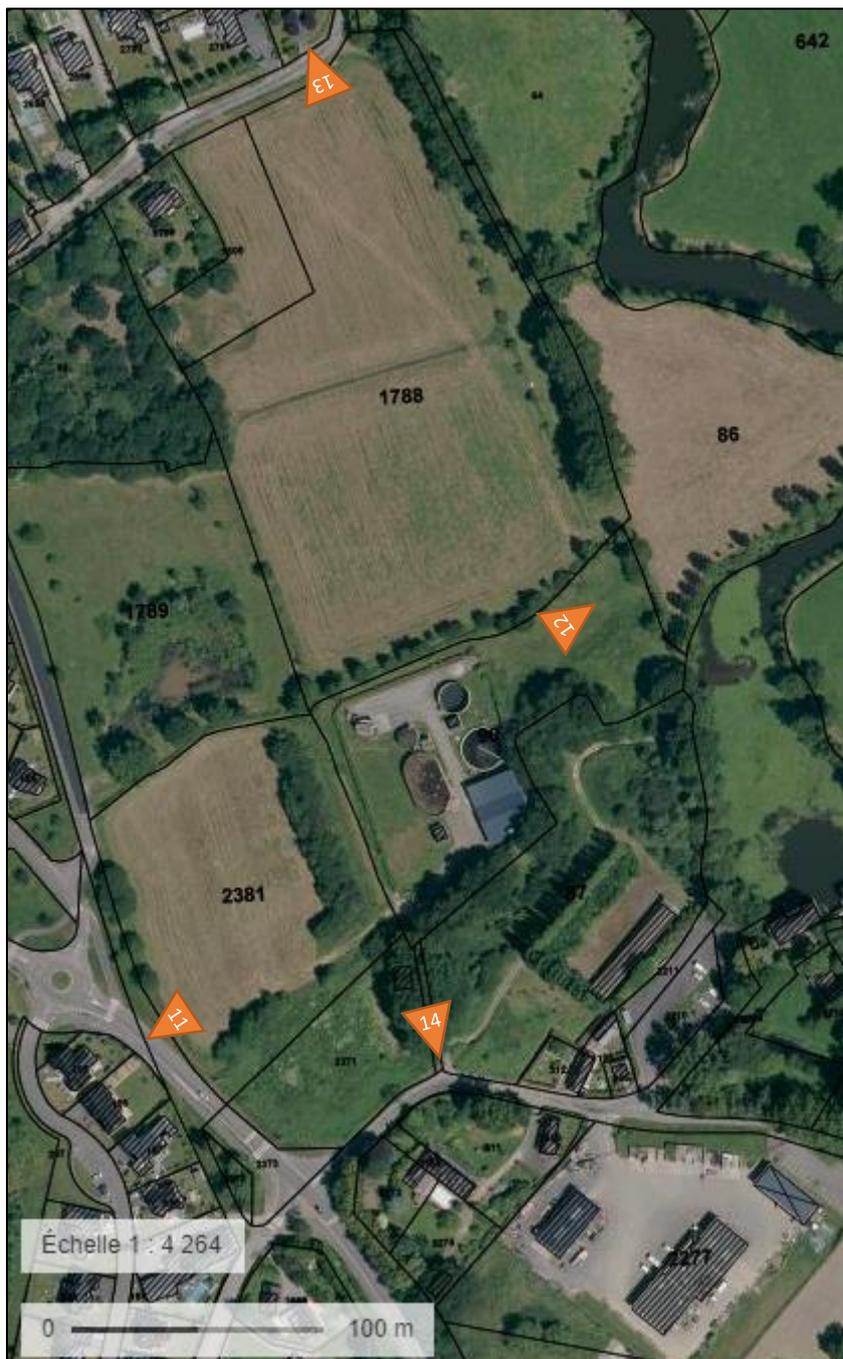


Figure 5 - Localisation des prises de vue



Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3



Photographie 4



Photographie 5



Photographie 6



Photographie 7



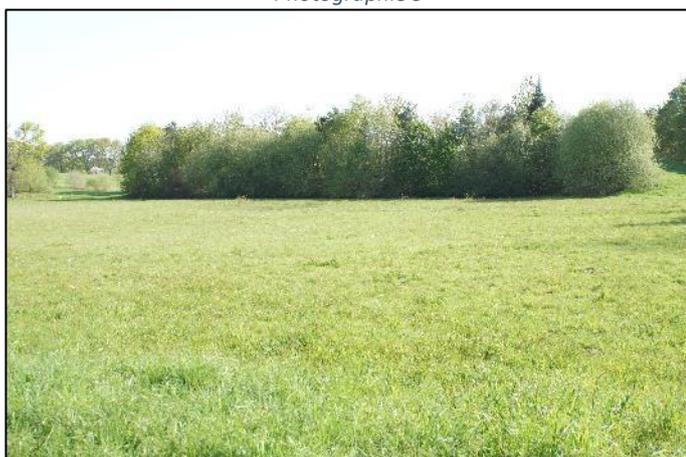
Photographie 8



Photographie 9



Photographie 10



Photographie 11



Photographie 12



Photographie 13



Photographie 14

Annexe 4 : Plan du projet

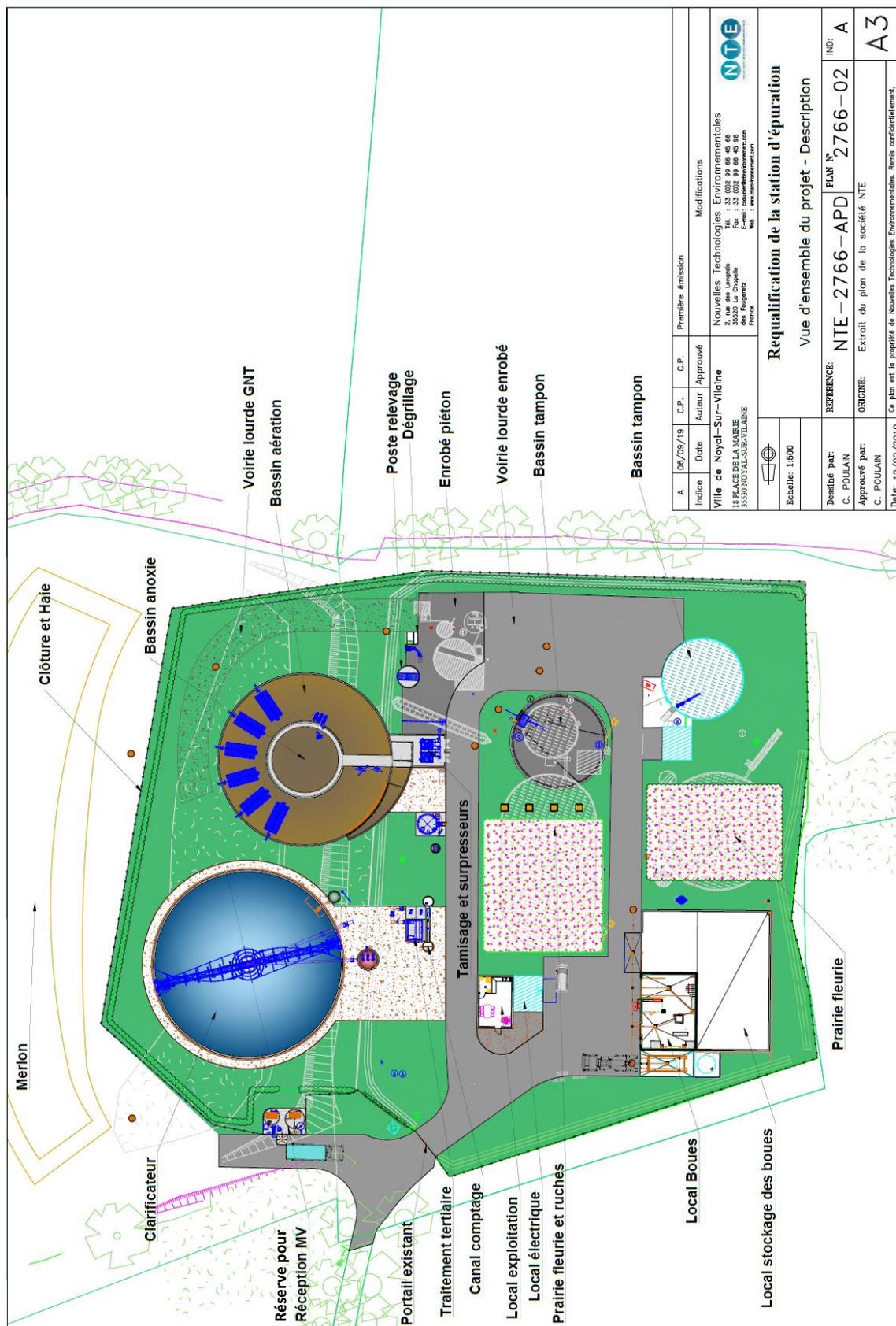


Figure 6 - Plan d'implantation du projet (Vue d'ensemble)



Figure 7 - Vue d'implantation - Partie Ouest

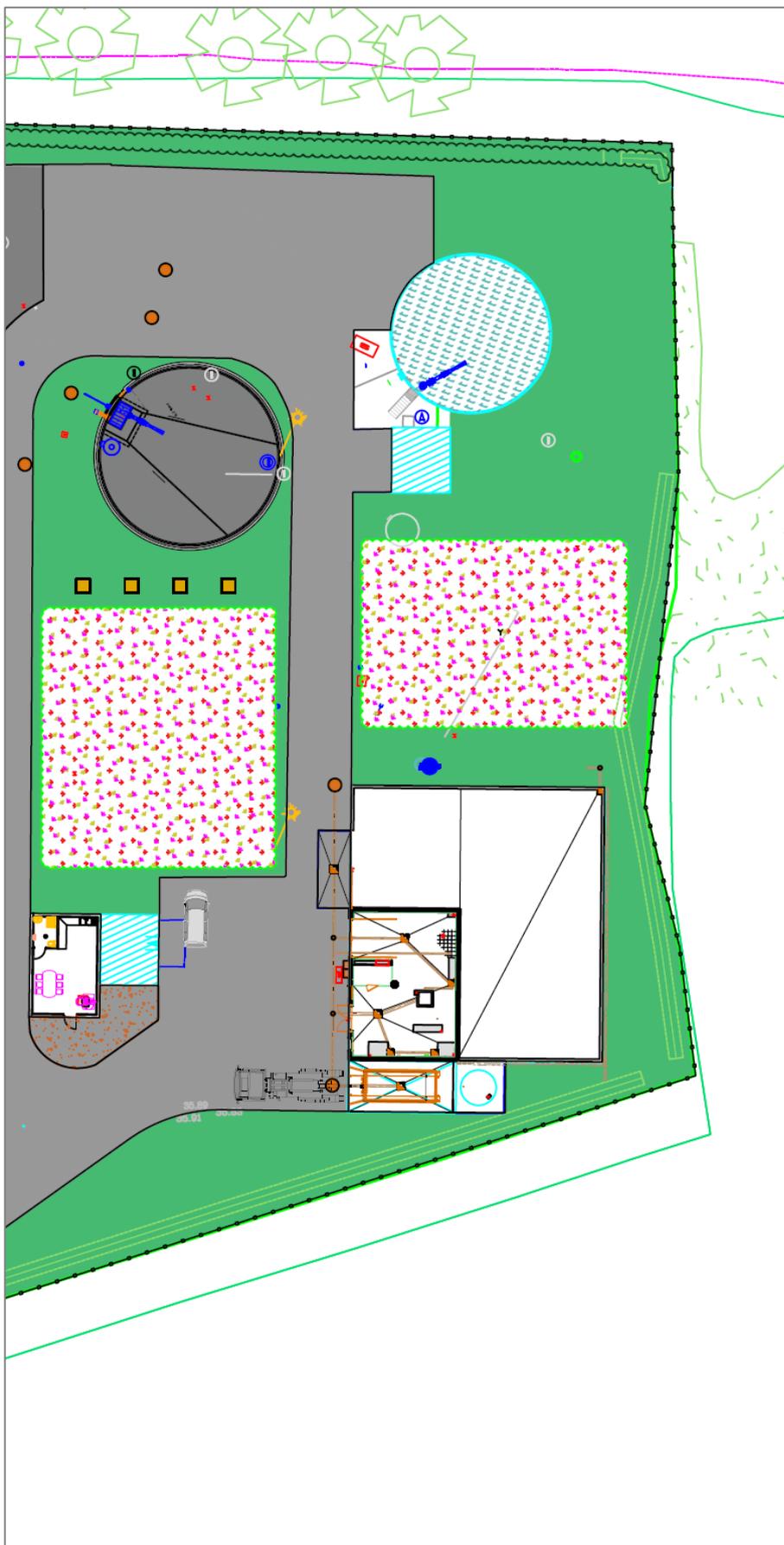


Figure 8 - Vue d'implantation - Partie Est

### Annexe 5 : Plan des abords du projet

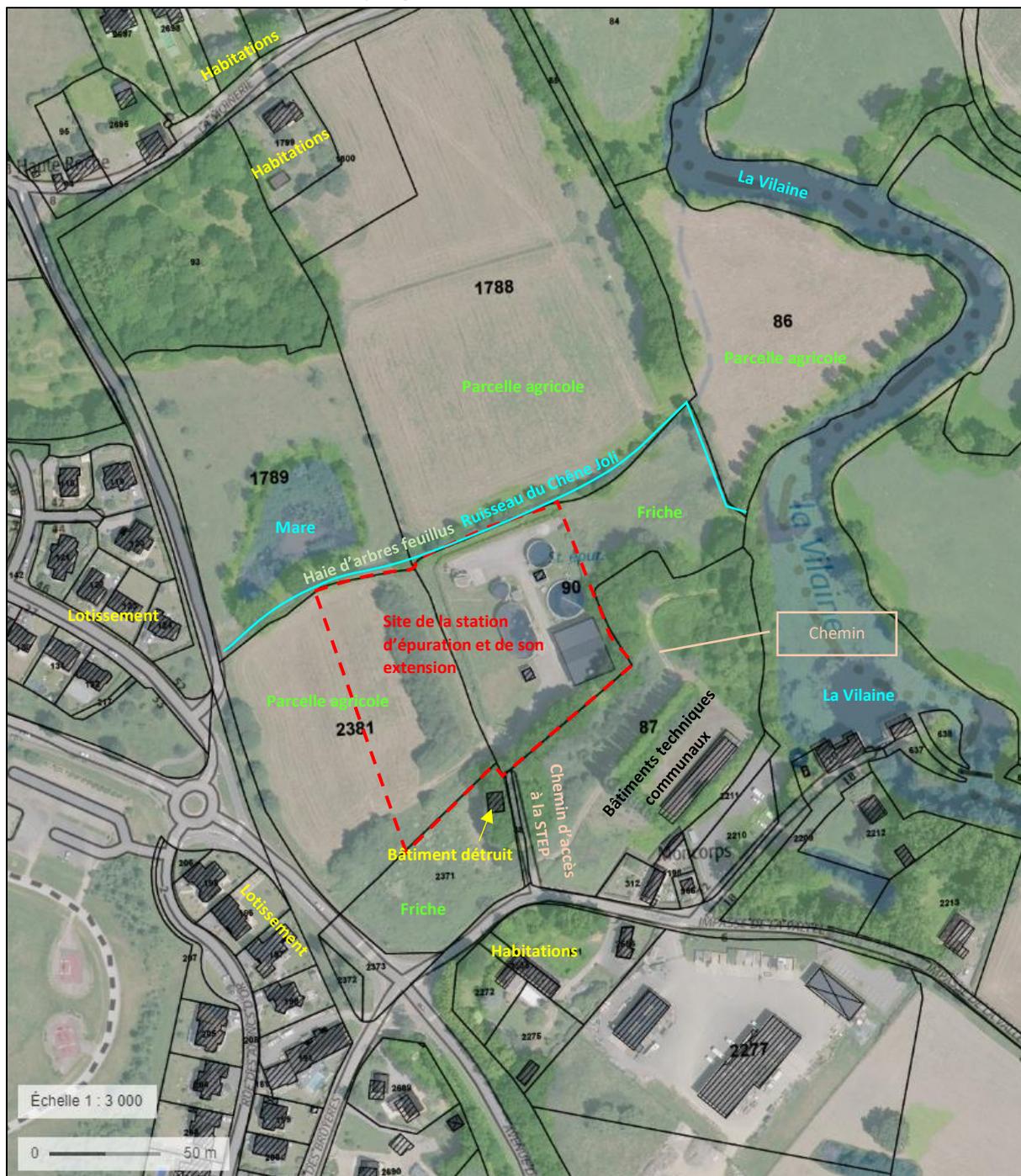


Figure 9 - Plan des abords du projet (Source : IGN / Géoportail)

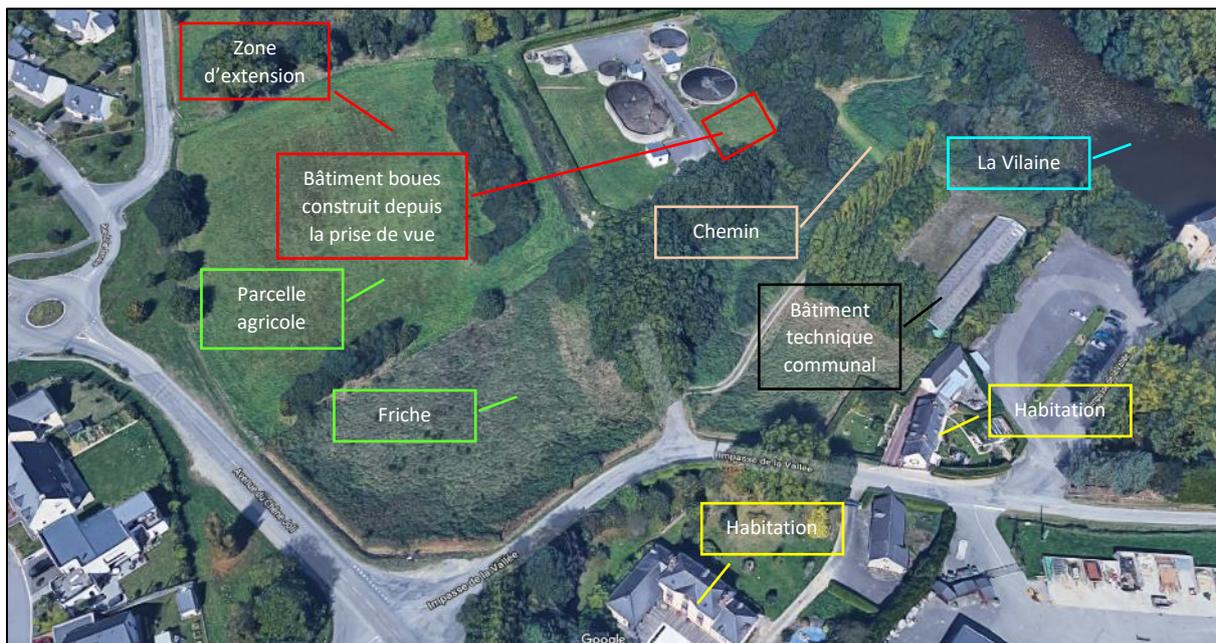


Figure 10 - Vue 3D depuis le Sud du site (Source : Google Maps)

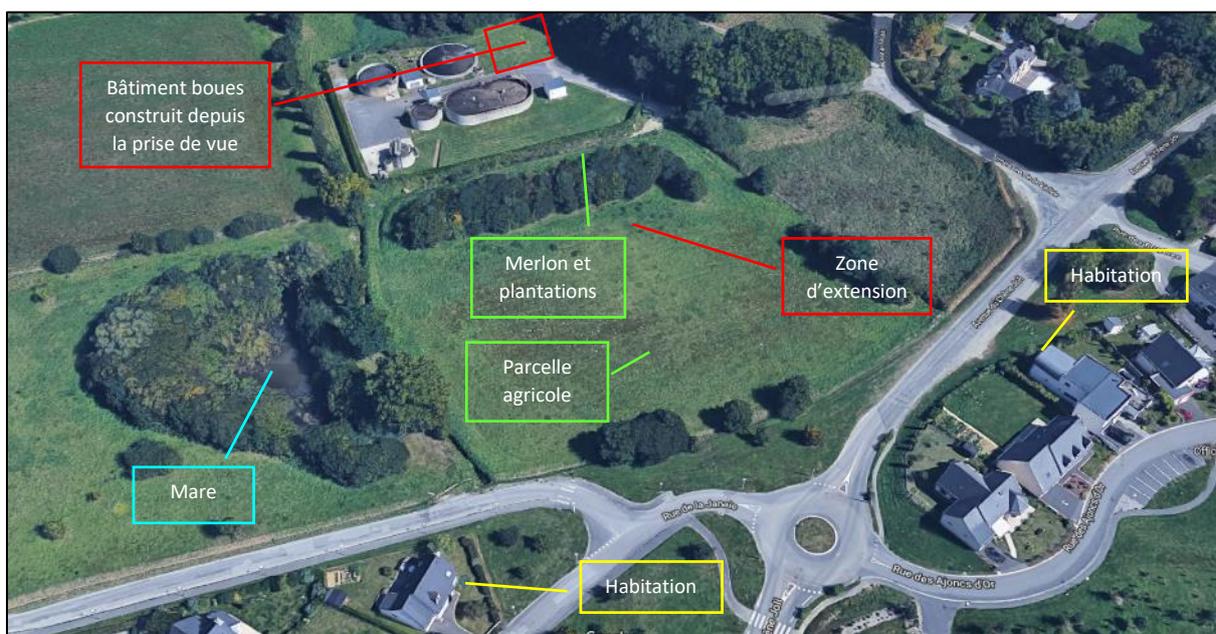


Figure 11 - Vue 3D depuis l'Ouest du site (Source : Google Maps)

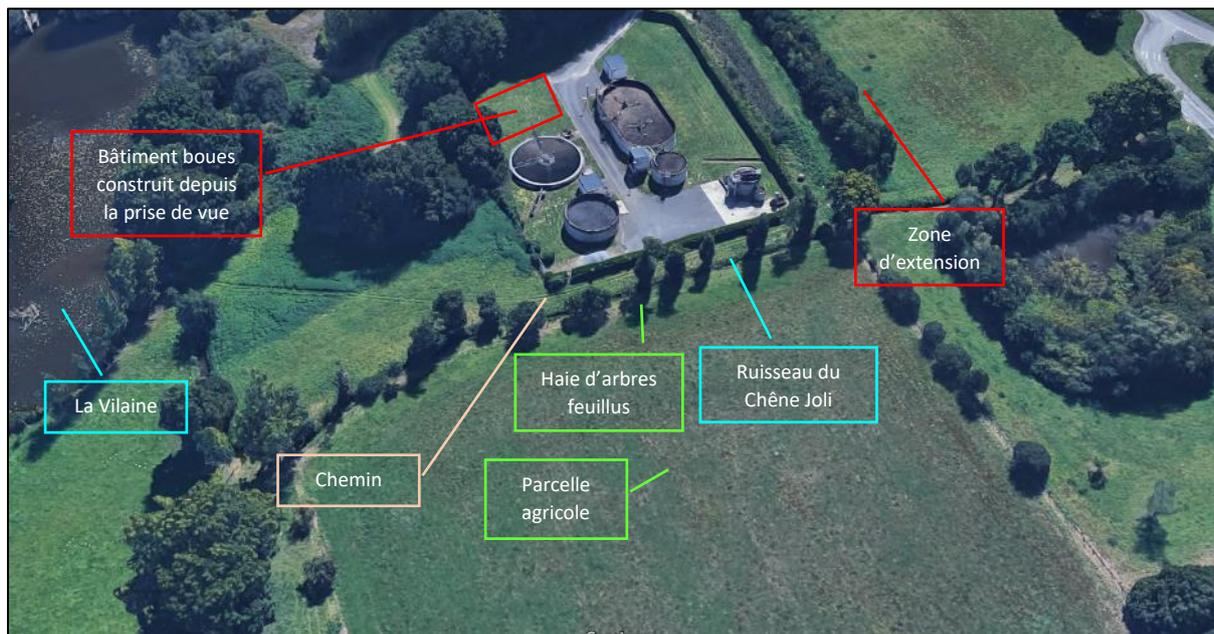


Figure 12 - Vue 3D depuis le Nord du site (Source : Google Maps)



Figure 13 - Vue 3D depuis l'Est du site (Source : Google Maps)

Le site des ouvrages d'épuration est localisé en secteur péri-urbain de la Ville de Noyal-Sur-Vilaine. A l'Est du site se trouve la Vilaine. Au Sud, le bâtiment technique communal est l'ouvrage le plus proche (60 m).

Les habitations les plus proches sont localisées :

- à l'Ouest : Lotissement à 125 m des ouvrages actuels et 100 m des ouvrages futurs,
- au Sud : Habitations le long de l'Impasse de la Vallée, à 90 m des ouvrages actuels et futurs,
- au Nord : Habitations à La Moinerie à 220 m des ouvrages actuels et futurs.

Malgré la proximité des habitations, le site de la station d'épuration est relativement isolé sur le plan paysager. Un écran végétal très dense constitué d'un merlon et d'arbres hautes tiges est présent à l'Ouest. Au Sud et à l'Est se trouvent des bois dissimulant le site. Au Nord, le site est en partie camouflé par la topographie des parcelles et une haie de feuillus le long du ruisseau du Chêne Joli. De plus, le site est entouré d'une haie dense et entretenue.

A l'Ouest du projet se trouve le parc de loisir communal.

L'accès au site se fait depuis l'Impasse de la Vallée. Celui-ci sera maintenu pour la construction et l'exploitation des futurs ouvrages. Le chemin d'accès est bordé d'arbres, dissimulant la station d'épuration.

Le ruisseau du Chêne Joli (bassin versant de 1,2 km<sup>2</sup> au point de rejet) s'écoule aux Nord du site d'implantation de la station d'épuration. Il rejoint la Vilaine 150 m en aval du rejet de la station d'épuration.

A l'Ouest, la parcelle utilisée pour l'extension de l'installation est exploitée en prairie permanente.

Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Il n'y a pas de zone Natura 2000 recensée sur le territoire de la commune de Noyal-Sur-Vilaine.

La zone Natura 2000 la plus proche du projet est implantée 5 km du projet. Il s'agit de la zone FR5300025 – « Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouéé, forêt de Haute Sève » classé au titre de la directive Habitat.

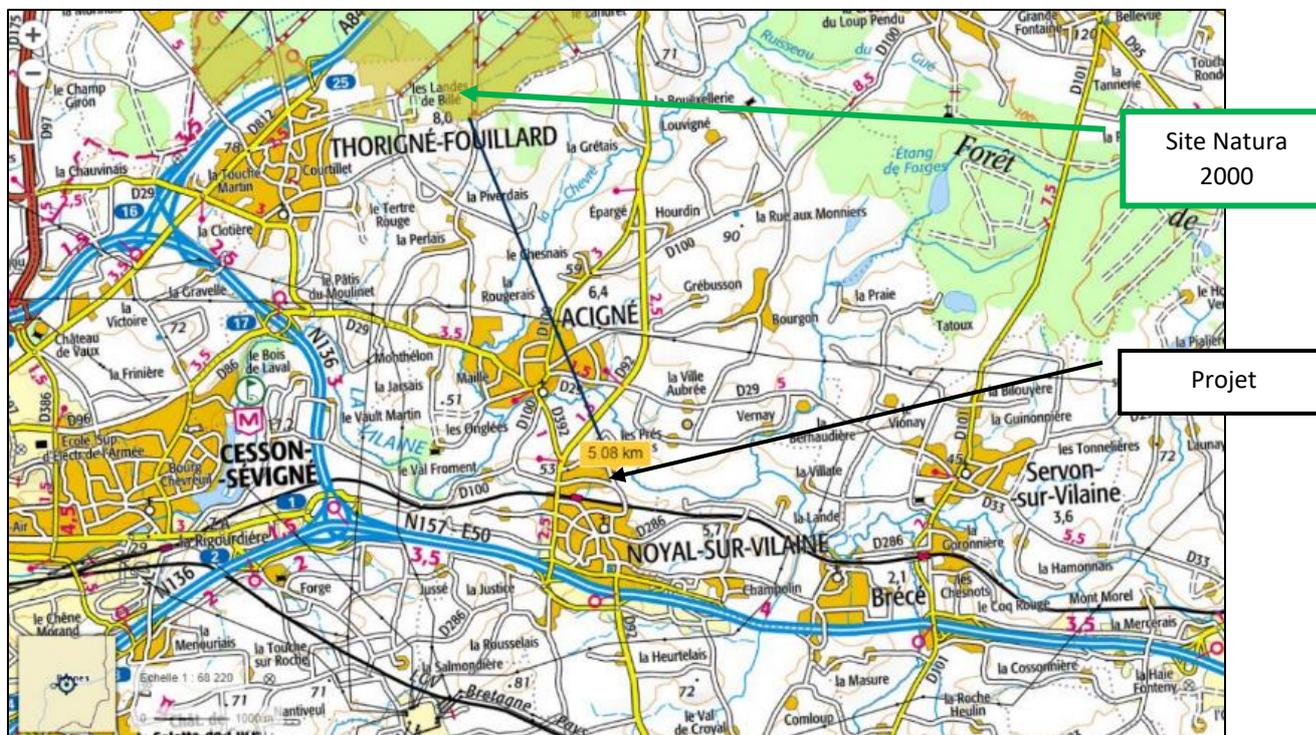


Figure 14 - Localisation de la zone Natura 2000 FR5300025 (Source : Géoportail)

Le projet de requalification de la station d'épuration de Noyal-Sur-Vilaine s'inscrit en zone urbanisée, en dehors de tout site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 5 km du projet de station d'épuration et ne se trouve pas sur le même bassin versant que le rejet d'eaux traitées. Le site Natura 2000 le plus proche en aval hydraulique du projet est le site Natura 2000 FR 5300002 « Marais de Vilaine », directive Habitat, 80 km en aval du rejet.

Annexe 7 : Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Type d'impact	Élément susceptible d'être à l'origine de cet impact	Phase concernée	Mesure du projet destinée à éviter ou réduire cet impact
Nuisance sonore	Etape de prétraitement	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : les équipements de prétraitement seront capotés
	Aération du bassin biologique	Phase d'exploitation	Mesure d'évitement : aération par insufflation d'air préférée à une aération par turbine (technologie actuelle), pour éviter les bruits de gerbe d'eau et de fonctionnement des moto-réducteurs Mesure de réduction : localisation des surpresseurs d'air utilisés pour l'aération dans un local insonorisé (isolation acoustique et piège à son)
	Traitement des boues	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : conservation du traitement des boues actuel dans un local fermé et utilisation de machine à faible émission sonore
	Groupe électrogène	Phase d'exploitation (en circonstances exceptionnelles, en cas de panne d'électricité)	Mesure de réduction : groupe électrogène dans local fermé
	Engins de chantier (pendant la phase de travaux)	Phase de travaux	Mesure de réduction : utilisation de matériel homologué et en bon état. Respect d'un plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour limiter les nuisances aux riverains. Exécution des travaux en horaire diurne.
Nuisances olfactives	Arrivée des eaux brutes	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : arrivée des eaux brutes dans des regards fermés
	Etape de prétraitement	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : capotage des prétraitements et mise en poubelle des déchets avec ensachage
	Bassin tampon	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : couverture du nouveau bassin de sécurité et avec extraction de l'air vicié pour désodorisation sur charbon actif Mesure de réduction : réinjection des effluents avant dégradation des eaux stockées
	Traitement des boues	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : stabilisation des boues par chaulage avant stockage sur site, utilisation de bennes fermées
	Stockage des boues	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : Evacuation régulière des bennes de stockage des boues
Risque sanitaire	Déversement d'eau brute au milieu naturel par déversement au niveau du poste de relèvement d'entrée de la station d'épuration	Phase d'exploitation	Mesure d'évitement : Renforcement de la capacité hydraulique horaire du poste de relèvement de la station d'épuration (300 m3/h par temps de pluie + 176 m3/h vers le bassin tampon contre actuellement 90 m3/h vers la file biologique + 176 m3/h vers le bassin tampon) et création d'un bassin de sécurité supplémentaire de 300 m3 fonctionnant par marnage (complétant le bassin tampon actuel de 500 m3 par relevage). Aucun déversement d'eau brute ne se fera au milieu récepteur pour des pluies d'intensité inférieure ou égale à la pluie trimestrielle (370 m3/h estimé), voire semestrielle, les bassins tampons collectant les débits supplémentaires.
	Rejet des eaux traitées	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : transfert des rejets d'eaux traitées vers la Vilaine afin de supprimer l'impact sur le ruisseau du Chêne Joli Mesure de réduction : diminution des normes de rejet en sortie de station. La dilution des eaux traitées dans le milieu récepteur et l'autoépuration réduisent l'impact des eaux traitées. Mesure d'évitement : la requalification de la station d'épuration actuelle avec la mise en œuvre d'un nouveau clarificateur avec une hauteur droite de 3,0 m réduira le risque de départ de boues avec les eaux traitées. Une unité de traitement tertiaire permettra de retenir les MES, réduisant le rejet de bactéries dans le milieu.
Cadre de vie / population	Localisation de la station d'épuration en zone péri-urbaine,	Phase d'exploitation	Mesure d'évitement : Conservation de la station d'épuration sur son site actuel. Mesure de réduction : Les mesure de réductions des nuisances sonores et olfactives décrites ci-avant seront prises pour limiter les nuisances aux riverains. Un effort particulier d'intégration paysagère sera fourni pour que l'émergence des futurs ouvrages soit la plus faible possible et que leur architecture (volumes, hauteurs, matériaux, teintes...) permette la meilleure intégration du bâti dans son environnement immédiat. La plantation de haie dissimulera le site. Mesure de réduction : le projet respectera une démarche HQE (éco-construction, éco-gestion...)
Déchets	Production de déchets	Phase de travaux	Mesure d'évitement : les déchets de chantier seront triés et stockés en benne avant évacuation vers les filières adaptées. Les résidus de déconstruction seront également évacués vers les filières agréées adaptées.
	Production de déchets	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : les déchets seront ensachés et évacués vers une filière agréée ou vers la filière de collecte des ordures ménagères après compactage
Zone inondable – PPRI	Site d'implantation	Phase de travaux et d'exploitation	Mesure d'évitement : Implantation du projet en dehors des zones concernées par le PPRI

Zone humide	Rejet des eaux traitées	Phase de travaux	<p>Mesure de réduction : lors de la pose de la conduite de rejet vers la Vilaine, l'impact sur la zone humide sera limité par la mise en œuvre de bouchon d'argile le long de la canalisation et le respect de la procédure suivante lors des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des travaux en période des mois les plus secs de l'année</li> <li>• Accès au lieu de réalisation du projet par une piste de travail de 6 m maximum</li> <li>• Balisage de la piste en zone humide</li> <li>• Circulation et entreposage des engins de chantier à l'intérieur de la zone définie hors zone humide</li> <li>• Mise en place de bouchon d'argile de manière longitudinale en zone humide</li> <li>• Réalisation des tranchées en retirant les différents horizons séparément afin de les remettre en place dans l'ordre sans apport de matériaux excepté pour l'enrobage</li> <li>• Tasser les horizons pour se rapprocher de l'état initial pour ne pas créer un effet barrage (trop compacté) ou drainant (compactage insuffisant) et décompactage de l'accès</li> </ul> <p>Localisation de la zone humide :</p>  <p>Conduite de rejet</p> <p>Localisation zone humide concernée par la conduite de rejet</p>
	Rejet des eaux traitées	Phase d'exploitation	Mesure de réduction : la mise en place de bouchon d'argile évite le drainage de la zone humide par la conduite

### Annexe 8 : Synoptique de la future station d'épuration de Noyal-Sur-Vilaine

Les dimensions des ouvrages de la future station d'épuration sont indiquées sur le synoptique à suivre.

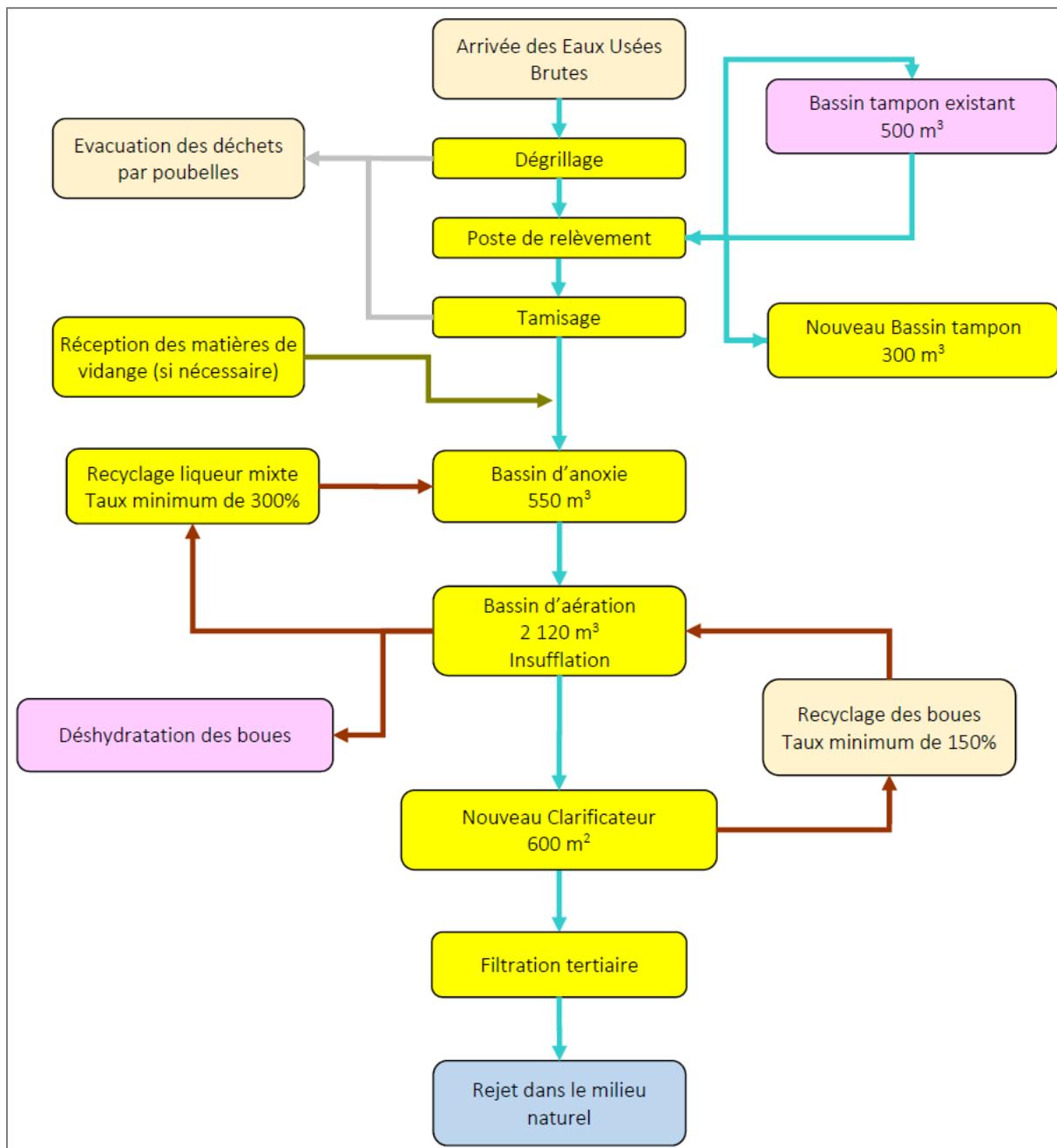


Figure 15 - Synoptique de la future station d'épuration (en jaune les nouveaux ouvrages)

## Annexe 9 : Niveaux de rejet prévus pour la future station d'épuration de Noyal-Sur-Vilaine

Le tableau à suivre indique les performances de traitement qui seront atteintes par la future station d'épuration :

Tableau 1 : Niveaux de rejet futurs

	Concentration en période d'étiage (mg/L) Du 1/06 au 30/11	Concentration hors période d'étiage (mg/L) Du 1/12 au 31/05
<b>DBO5</b>	10	15
<b>DCO</b>	50	60
<b>MES</b>	15	20
<b>NTK</b>	5	10
<b>N-NH4</b>	3 (soit 3,86 mgNH4/L)	4 (soit 5,14 mgNH4/L)
<b>NGL</b>	10	15
<b>Pt</b>	0,5	1

Pour la majorité des paramètres, le projet prévoit une amélioration du traitement par rapport à la situation actuelle.

Tableau 2 : Niveaux de rejet actuels

	Concentration en période d'étiage (mg/L) Du 1/06 au 30/11	Concentration hors période d'étiage (mg/L) Du 1/12 au 31/05
<b>DBO5</b>	12	20
<b>DCO</b>	60	80
<b>MES</b>	20	20
<b>NTK</b>	6	10
<b>N-NH4</b>	3 (soit 3,86 mgNH4/L)	4 (soit 5,14 mgNH4/L)
<b>NGL</b>	10	15
<b>Pt</b>	1	2

## Annexe 10 : Résultats des prélèvements réalisés sur le milieu récepteur (la Vilaine)

Des prélèvements (avec analyse de la bactériologie) ont été réalisés en deux points de la Vilaine le 11 Octobre 2019, en amont et en aval du rejet de la station d'épuration

Les points de prélèvement sur la Vilaine sont localisés en figure suivante.

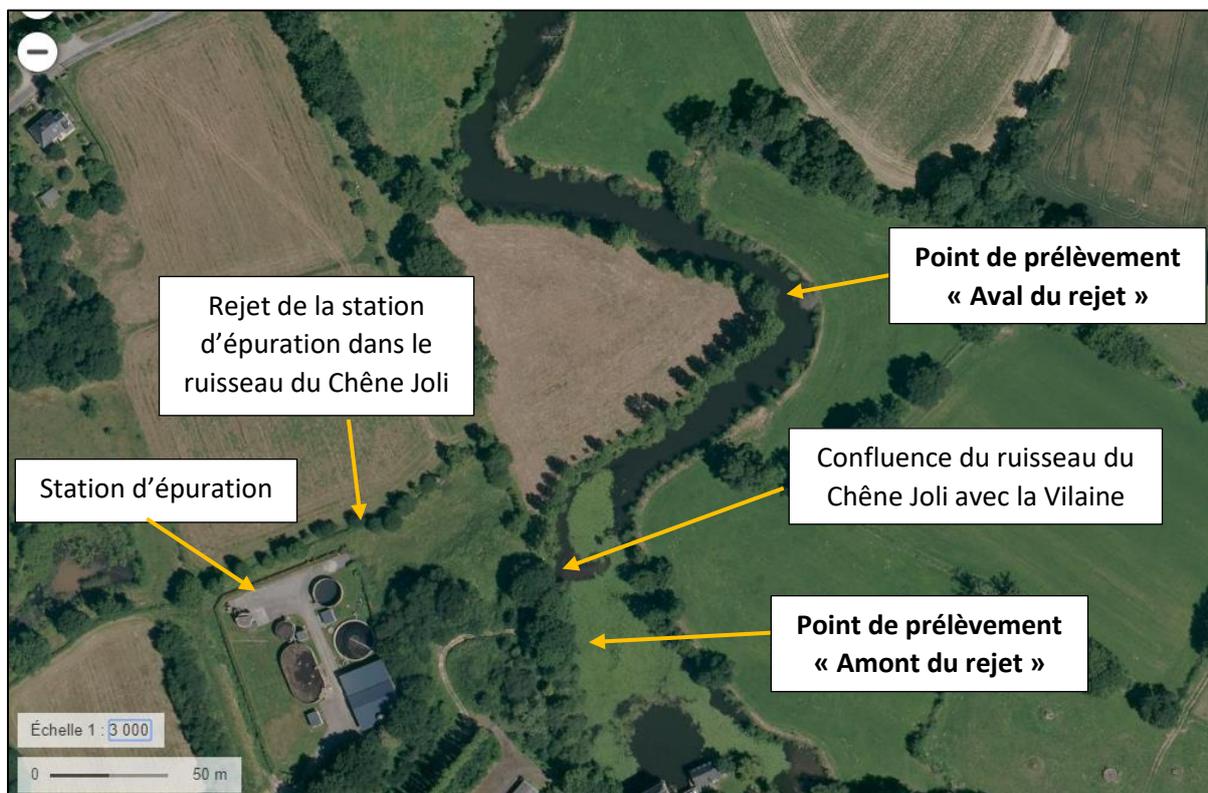


Figure 16 - Localisation des prélèvements réalisés sur la Vilaine

Un prélèvement a également été réalisé sur le rejet des eaux traitées de la station d'épuration.

Les résultats des analyses des trois échantillons (rejet, amont rejet et aval rejet) sont présentés à suivre.

**CARSO-CAE**

Service client  
06 35 47 73 26

<https://carso-cae.com>

## RAPPORT D'ESSAI

**Numéro : EU19.15283\_v1**

**Votre Référence :** CAE-RE-19-00215 v.1

**N° de commande :** 09-10-2019

**Donneur d'ordre :** NTE

**Propriétaire/Affaire :** NTE\_35 - NTE

**Motif de l'essai :** Analyses sur effluents (eau de rejet et cours d'eau)

NTE

2, rue de longrais

35520 LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ

FRANCE

Commentaire dossier :

### Echantillon n° EU19.15283.1

#### Informations client :

**Date prélèv. :** 11/10/2019 10:00

**Produit :** Eaux résiduaires

**V/Réf. :** CAE-RE-19-00215 v.1

**Origine :** REJET STEP - REJET STEP

#### Informations laboratoire :

**Date récept. :** 11/10/2019 12:11

**T° récept. :** 16°C

**Date début analyses :** 11/10/2019 12:11

Paramètre	Méthode d'analyse	Référence de qualité ou valeur guide	Limite de qualité ou impérative	Résultat
<b>Paramètres bactériologiques divers</b>				
* E. coli par microplaques	NF EN ISO 9308-3			<b>118000</b> NPP/100ml
<b>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</b>				
<i>Commentaire : Préparation des éléments (hors dissous) suivants analysés selon NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS) : Minéralisation par addition d'eau régaie.</i>				
* Phosphore total	NF EN ISO 17294-2			<b>1.1</b> mg P/l
<b>Bilan gravimétrique</b>				
* Matières en suspension	NF EN 872			<b>4,5</b> mg/l
<b>Matières oxydables</b>				
* ST-DCO	ISO 15705			<b>16</b> mgO2/l
* DBO en 5 jours	NF EN 1899-1			<b>&lt; 3</b> mg O2/l
<i>Commentaire : DBO en 5 jours : suppression de la nitrification</i>				
<b>Bilan azoté</b>				
* Ammonium (NH4)	NF ISO 15923-1			<b>&lt;0.39</b> mg N/l

CARSO - CAE  
Laboratoire  
17, rue du doyen Denis Leroy CS 7440  
35044 RENNES CEDEX



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*

CARSO - CAE  
Siège social : 4 Avenue Jean Moulin  
69200 VENSIEUX - France

Rapport d'essai - EU19.15283\_v1

**Echantillon n° EU19.15283.1 (suite des résultats)**

**Informations client :**

**Date prélév. :** 11/10/2019 10:00

**Produit :** Eaux résiduaires

**V/Réf. :** CAE-RE-19-00215 v.1

**Origine :** REJET STEP - REJET STEP

**Informations laboratoire :**

**Date récept. :** 11/10/2019 12:11

**T° récept. :** 16°C

**Date début analyses :** 11/10/2019 12:11

Paramètre	Méthode d'analyse	Référence de qualité ou valeur guide	Limite de qualité ou impérative	Résultat
<b>Bilan azoté</b>				
Nitrites (NO2)	NF ISO 15923-1			<b>0,04</b> mg N/l
Nitrates (NO3)	NF ISO 15923-1			<b>2,4</b> mg N/l
* Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663			<b>1,4</b> mg N/l

**Commentaire de validation sur l'échantillon n° 1 :**

Analyse NO2, NO3 mise en oeuvre hors délai, risque d'impact sur le résultat. Matières en suspension : Filtre WHATMAN GF/C.

**Echantillon n° EU19.15283.2**

**Informations client :**

**Date prélév. :** 11/10/2019 10:00

**Produit :** Eaux de surfaces

**V/Réf. :** CAE-RE-19-00215 v.1

**Origine :** AMONT REJET - - AMONT REJET COURS D'EAU

**Informations laboratoire :**

**Date récept. :** 11/10/2019 12:13

**T° récept. :** 16°C

**Date début analyses :** 11/10/2019 12:13

Paramètre	Méthode d'analyse	Référence de qualité ou valeur guide	Limite de qualité ou impérative	Résultat
<b>Paramètres bactériologiques divers</b>				
* Bactéries coliformes	NF EN ISO 9308-2			<b>3840</b> npp/100ml
Coliformes thermotolérants	méthode interne selon NF EN ISO 9308-2			<b>276</b> npp/100ml
* Escherichia coli	NF EN ISO 9308-2			<b>200</b> npp/100ml
<b>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</b>				
<i>Commentaire : Préparation des éléments (hors dissous) suivants analysés selon NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS) : Minéralisation par addition d'eau régale.</i>				
* Phosphore total	NF EN ISO 17294-2			<b>0,16</b> mg P/l
<b>Bilan gravimétrique</b>				
* Matières en suspension	NF EN 872			<b>6,9</b> mg/l
<b>Matières oxydables</b>				
* ST-DCO	ISO 15705			<b>24</b> mg O2/l
* DBO en 5 jours	NF EN 1899-1			<b>&lt; 3</b> mg O2/l



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*

Rapport d'essai - EU19.15283\_v1

**Echantillon n° EU19.15283.2 (suite des résultats)**

**Informations client :**

**Date prélèv. :** 11/10/2019 10:00

**Produit :** Eaux de surfaces

**V/Réf. :** CAE-RE-19-00215 v.1

**Origine :** AMONT REJET - - AMONT REJET COURS D'EAU

**Informations laboratoire :**

**Date récept. :** 11/10/2019 12:13

**T° récept. :** 16°C

**Date début analyses :** 11/10/2019 12:13

Paramètre	Méthode d'analyse	Référence de qualité ou valeur guide	Limite de qualité ou impérative	Résultat
<b>Matières oxydables</b>				
<i>Commentaire : DBO en 5 jours : suppression de la nitrification</i>				
<b>Bilan azoté</b>				
+ Ammonium (NH4)		NF ISO 15923-1		<b>&lt;0.39</b> mg N/l
Nitrites (NO2)		NF ISO 15923-1		<b>0.01</b> mg N/l
Nitrates (NO3)		NF ISO 15923-1		<b>0.68</b> mg N/l
+ Azote Kjeldahl (NTK)		NF EN 25663		<b>&lt;1</b> mg N/l

**Commentaire de validation sur l'échantillon n° 2 :**

Analyse NO2, NO3 mise en oeuvre hors délai, risque d'impact sur le résultat. Matières en suspension : Filtre WHATMAN GF/C.

**Echantillon n° EU19.15283.3**

**Informations client :**

**Date prélèv. :** 11/10/2019 10:00

**Produit :** Eaux de surfaces

**V/Réf. :** CAE-RE-19-00215 v.1

**Origine :** AVAL REJET - AVAL REJET COURS D'EAU

**Informations laboratoire :**

**Date récept. :** 11/10/2019 12:15

**T° récept. :** 16°C

**Date début analyses :** 11/10/2019 12:15

Paramètre	Méthode d'analyse	Référence de qualité ou valeur guide	Limite de qualité ou impérative	Résultat
<b>Paramètres bactériologiques divers</b>				
+ Bactéries coliformes		NF EN ISO 9308-2		<b>6090</b> npp/100ml
Coliformes thermotolérants	méthode interne selon NF EN ISO 9308-2			<b>921</b> npp/100ml
+ Escherichia coli		NF EN ISO 9308-2		<b>740</b> npp/100ml
<b>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</b>				
<i>Commentaire : Préparation des éléments (hors dissous) suivants analysés selon NF EN ISO 17294-2 (ICP-MS) : Minéralisation par addition d'eau régale.</i>				
+ Phosphore total		NF EN ISO 17294-2		<b>0,18</b> mg P/l
<b>Bilan gravimétrique</b>				
+ Matières en suspension		NF EN 872		<b>6,7</b> mg/l



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*

ACCREDITATION  
N° 6394  
PORTÉE  
DISPONIBLE  
SUR www.cofrac.fr

Rapport d'essai - EU19.15283\_v1  
**Echantillon n° EU19.15283.3 (suite des résultats)**

**Informations client :**

**Date prélèv. :** 11/10/2019 10:00 **Produit :** Eaux de surfaces  
**V/Réf. :** CAE-RE-19-00215 v.1  
**Origine :** AVAL REJET - AVAL REJET COURS D'EAU

**Informations laboratoire :**

**Date récept. :** 11/10/2019 12:15 **T° récept. :** 16°C **Date début analyses :** 11/10/2019 12:15

Paramètre	Méthode d'analyse	Référence de qualité ou valeur guide	Limite de qualité ou impérative	Résultat
<b>Matières oxydables</b>				
* ST-DCO	ISO 15705			<b>20</b> mg O2/l
* DBO en 5 jours	NF EN 1899-1			<b>&lt; 3</b> mg O2/l
<i>Commentaire : DBO en 5 jours : suppression de la nitrification</i>				
<b>Bilan azoté</b>				
* Ammonium (NH4)	NF ISO 15923-1			<b>&lt;0.39</b> mg N/l
Nitrites (NO2)	NF ISO 15923-1			<b>0.02</b> mg N/l
Nitrates (NO3)	NF ISO 15923-1			<b>1.2</b> mg N/l
* Azote Kjeldahl (NTK)	NF EN 25663			<b>&lt;1</b> mg N/l

**Commentaire de validation sur l'échantillon n° 3 :**

Analyse NO2, NO3 mise en oeuvre hors délai, risque d'impact sur le résultat. Matières en suspension : Filtre WHATMAN GF/C.

*La date d'exécution des essais et l'estimation des incertitudes de mesure sont disponibles sur demande, elles ne tiennent pas compte de l'incertitude liée à l'échantillonnage.  
 Ce rapport ne concerne que l'(les) échantillon(s) soumis à l'essai.  
 Référence ou limite de qualité : Selon le code de la santé publique.  
 Valeur guide : Seuil défini dans le texte réglementaire ou seuil d'alerte fourni par le client.  
 Valeur impérative : Seuil défini dans le texte réglementaire.*

**Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client pouvant affecter la validité des résultats. Les résultats soulignés indiquent un dépassement du (des) seuil(s). Si certains paramètres soumis à des seuils et faisant l'objet d'une déclaration de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation. La comparaison de résultats à un seuil ne tient pas compte de l'incertitude de mesure associée. Les résultats formulés avec le symbole inférieur à "<" font référence à la limite de quantification de la méthode.**

Validé le 18/10/2019  
**Chargée de validation,  
 SANDRINE MARECHAL**



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
 Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*